FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE - AVIS DE CONCOURS

Délégation de signature Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

INTEFP
INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Direction

Décision n° 2012-01 du 2 janvier 2012 portant délégation de signature

NOR: ETSX1281219S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu le décret nº 2005-1555 du 13 décembre 2005 relatif à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à :

- M. Georges MARTINS-BALTAR, directeur des études;
- M. Jean ESPINASSE, secrétaire général;
- M. Daniel XIRAU, chef de la mission des actions européennes et internationales,
- à l'effet de signer, au nom du directeur de l'INTEFP, tous les actes, décisions ou conventions relevant de ses attributions, à l'exclusion de ceux afférents à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 € (HT).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur :

- M. Georges MARTINS-BALTAR, directeur des études;
- M. Jean ESPINASSE, secrétaire général;
- M. Daniel XIRAU, chef de la mission des actions européennes et internationales,

sont habilités à signer, au nom du directeur, les contrats et marchés, sans limitation de montant.

Fait le 2 janvier 2012.

Le directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, B. Bailbe